FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

ATTESTATION DE MISE EN CONFORMITE DU SITE DE PRATIQUE

Par la présente et au regard des éléments transmis par le club C1187 - MC VOUHARTE, le 09/05/2019 par M MASFRAND CEDRIC, la Direction des Sports et de la Réglementation de la FFM confirme que les aménagements demandés par l'expert sécurité FFM le 22/02/2019 pour la mise en conformité de la piste, ont bien été réalisés sur le circuit de VOUHARTE.

Par ailleurs, il vous est rappelé que le tracé du circuit devra rester strictement identique au(x) plan(s) présent(s) dans l'arrêté Préfectoral, et ce durant la totalité de la période d'homologation.

Aussi, toute modification portant sur le tracé ou l'emplacement des obstacles (sauts) rendra caduque l'homologation du circuit.

Pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris le vendredi 10 mai 2019

Direction des Sports
et de la Règlementation

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

Le 10/05/2019

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

TRACÉ 2019
1125 m – 1425 m
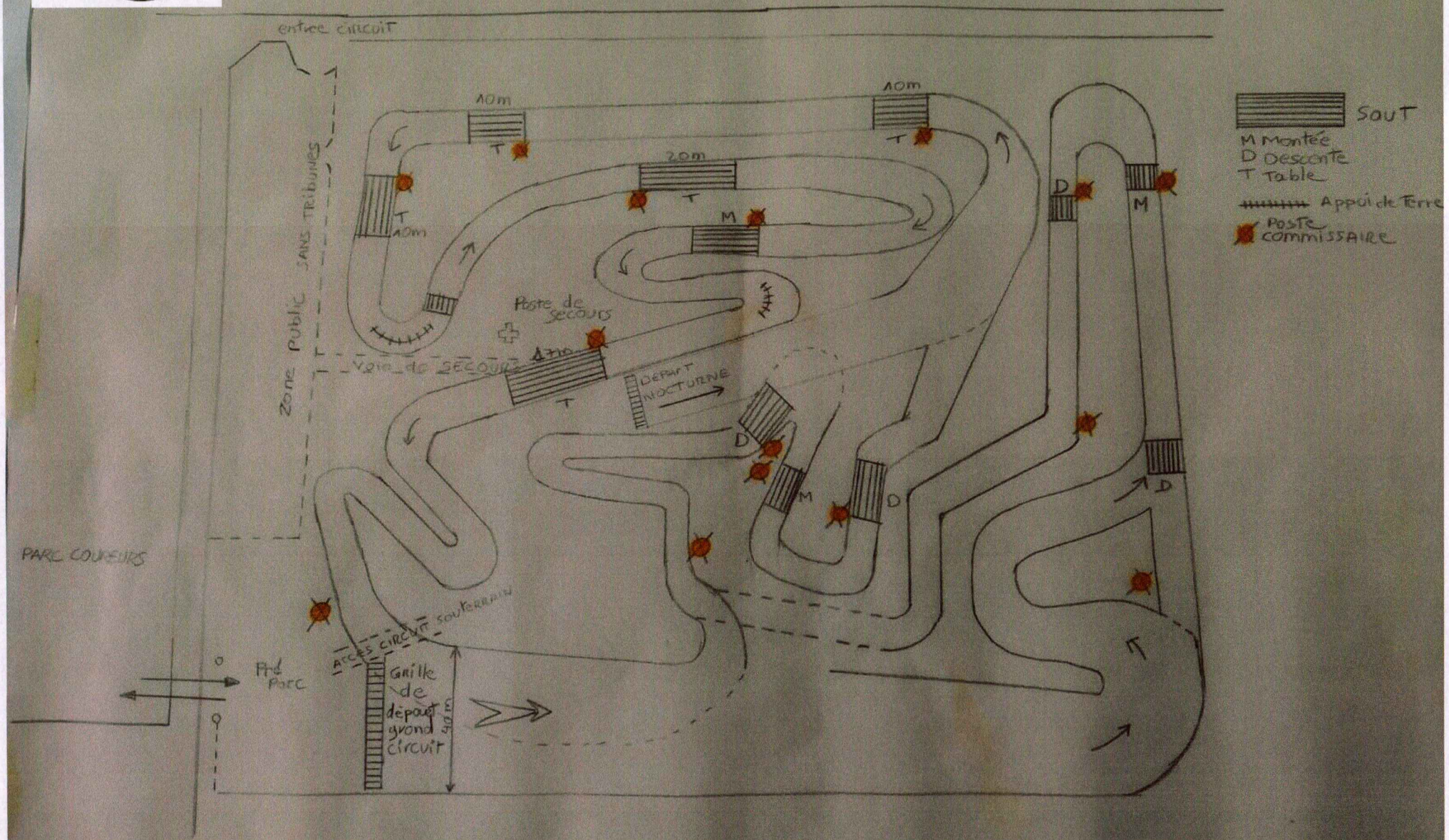
COMMISSAIRES 11-15